1. *Débitrice:* **APAV S.à r.l**, pl. du Château 1, 1422 **Grandson**
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 21.01.2005 jusqu'au 10.02.2005
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 21.01.2005 jusqu'au 31.01.2005
4. *Remarques:* Exploitation de cafés-restaurants, ainsi que tous services et autres activités commerciales en matière de restauration et d'hôtellerie.
   L'inventaire est également déposé (art. 32 OAOF).
   Dans un délai échéant le 31 janvier 2005, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au sujet d'une revendication reconnue comme fondée par l'administration de la faillite (art. 47 al. 1 et 49 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé la décision de l'office deviendra définitive.

   Office des faillites de Grandson
   1422 Grandson

(00093165)